



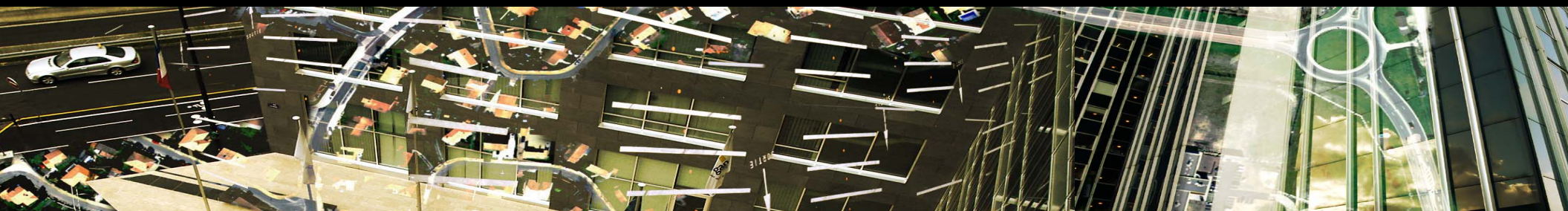
Séance du lundi 24 octobre 2011

C-2011/10007

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente la communication suivante :

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 3.1 de la Communauté urbaine.

Madame Elizabeth TOUTON



Débat d'Orientations pour l'élaboration du PADD du PLU 3.1

A la lecture combinée des articles L.123-9 et L.123-18 du Code de l'urbanisme, il convient qu'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ait lieu, en séance publique, au sein du Conseil de Communauté mais également au sein des Conseils municipaux.

Le débat d'orientations permet de préfigurer les grands axes constitutifs du projet de PLU 3.1 qui se traduiront dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Rappel des grands objectifs

- Affirmer la réalité de l'agglomération en marche vers une métropole millionnaire sur la base d'un projet collectif et partagé.
- Conforter le rôle de la CUB au sein de l'aire métropolitaine bordelaise pour répondre à l'urgence environnementale, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Développer la solidarité avec les territoires extra communautaires notamment via le SCoT.

Rappel des grands objectifs

- Lutter contre les inégalités socio-spatiales et la précarisation des franges lointaines de l'agglomération, en offrant la possibilité de s'installer à toutes les catégories de population, y compris les plus modestes, au sein de l'aire urbaine.
- Donner un coup d'arrêt à l'étalement urbain périphérique.
- Intégrer de manière transversale et plus stratégique les volets Déplacements et Habitat en accord avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.
- C'est aussi l'ambition forte traduite dans le Projet Métropolitain, qui implique de revisiter le PADD du Plu initial pour lui donner une dimension et une dynamique nouvelles.

**I – La métropole des 5 sens :
Solidaire, Stimulante, Sobre, Sensible, Singulière**

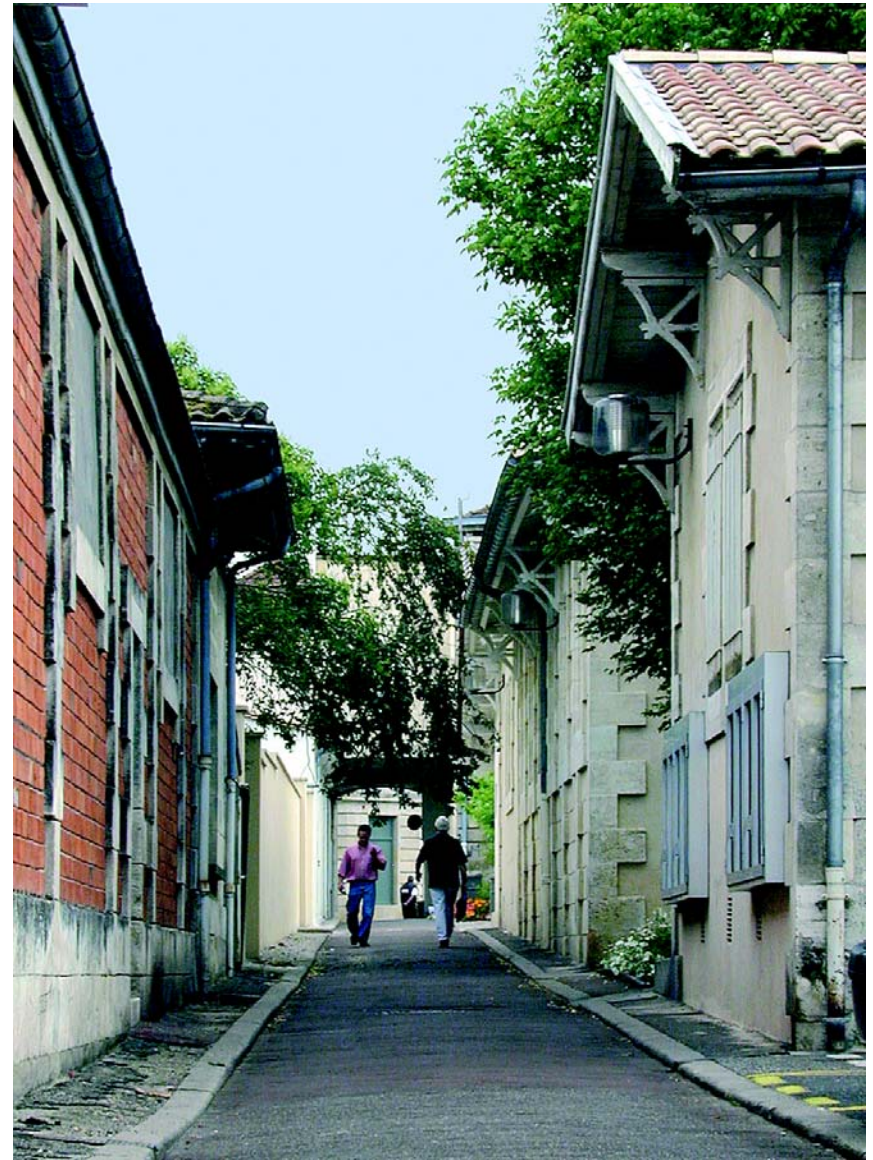
A – Une métropole accueillante et solidaire qui privilégie le vivre ensemble

Une idée force : un projet qui place l'habitant et le « vivant » au cœur des politiques urbaines

A1 – Fonder le projet d'agglomération sur la solidarité entre les groupes sociaux et les individus

Répondre aux besoins des habitants de la métropole millionnaire :

- En offrant les conditions d'habiter, de travailler, de consommer, de se distraire...
- En réduisant les déséquilibres sociaux (mixité sociale).
- En faisant une ville accessible pour tous.



A2 – Construire une ville pour tous et pour tous les temps de la vie

Privilégier la mixité sociale et générationnelle :

- En matière d'habitat, de travail, de déplacements, de loisirs...
- Pour faciliter la ville pour les familles, les enfants, les seniors et les personnes souffrant d'un handicap, en permettant l'innovation nécessaire à l'accompagnement de l'évolution des modes de vie.



A3 – La solidarité au service de la santé publique

Renforcer la solidarité territoriale face aux nuisances et aux risques :

- Par l'acceptation et la gestion des zones subissant des contraintes naturelles, environnementales et technologiques.
- Par la protection des habitants contre les nuisances.
- Par l'aménagement des espaces publics et la sensibilisation des citoyens à la sécurité routière



B – Un territoire mieux connecté pour stimuler les forces métropolitaines

Une idée force : favoriser l'attractivité par la mise en réseau de la métropole vers son extérieur mais également par une meilleure connectivité interne

B1 – Connecter la métropole pour développer les échanges

Organiser l'accessibilité à la métropole :

- Articuler le réseau ferroviaire à grande vitesse avec les réseaux locaux train / car / tram / bus
- Favoriser les échanges, rapprocher la recherche de l'entreprise, développer un véritable esprit campus.
- Offrir les conditions pour communiquer, développer la ville numérique.



B2 – Faire émerger et relier les grandes centralités métropolitaines

- Conforter les grandes entités, les centralités majeures et les grands équipements d'intérêt métropolitain.
- Travailler les grands équilibres territoriaux en s'appuyant sur l'Arc de la ville active et l'avenue de la Connaissance.



B3 – Décloisonner les fonctions productives de la ville

- Favoriser la mise en réseau des différentes filières économiques.
- Structurer l'armature commerciale, en stabilisant les grands pôles périphériques, en renforçant le pôle centre et en maîtrisant le nombre et le format des pôles intermédiaires.



C – Une métropole sensible fondée sur le lien ville-nature

Une idée force : fonder le projet urbain et l'organisation des espaces sur les continuités naturelles et paysagères du territoire

C1 – Considérer la nature comme valeur fondatrice et structurante des activités urbaines

- Travailler les lisières de la ville entre plateau landais et coteaux de l'entre-deux-mers en intégrant les continuités écologiques, la place de l'agriculture et de la forêt, et en traitant les interfaces ville-nature.
- Offrir les conditions de préservation et de restauration des continuités écologiques appréhendées à des échelles supra-communautaires.
- Révéler et renforcer la trame bleue du territoire pour en faire un support de projet.
- Transformer les contraintes naturelles en élément potentiel de projet notamment pour les zones inondables et les zones humides.



C2 – La promenade et les activités de plein air comme art de vivre

- Permettre une bonne fonctionnalité des « espaces ouverts » : fonctions environnementales, écologiques, économiques, récréatives, définir les conditions de co-existence de ces usages, articuler avec la stratégie métropolitaine de développement des grands équipements et services urbains, des espaces de loisirs, des modes de déplacements doux.
- Favoriser la marche et plus généralement les déplacements doux, tant en termes d'accessibilité que de qualité du cadre environnant.



D – Une métropole sobre et non prédatrice

Une idée force : fonder le projet urbain sur une empreinte territoriale à enveloppe constante, en limitant la consommation du foncier et en garantissant un usage viable des espaces

D1 – Un projet économe et raisonné

Décliner l'ambition démographique d'accueillir un million d'habitants et répondre à leurs besoins en logements, emplois, transports... par :

- Un projet économe en foncier, fixant des objectifs de modération de la consommation des sols, économe en ressources naturelles et financièrement acceptable.
- Un projet équilibré sur le territoire communautaire entre espaces naturels et espaces urbains et entre renouvellement de l'existant et bonne maîtrise des sites de projet.
- Une densité raisonnée favorisant dans un même temps, l'intensité urbaine et la valorisation de trames vertes et bleues.



D2 – Structurer le territoire en articulant urbanisme et déplacements

- Mettre en cohérence intensité urbaine / ambition des projets et réseau structurant des déplacements (existant et à constituer) dans un souci de limiter la consommation foncière et de développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture.
- Développer un réseau de transport en adéquation avec les ambitions économiques : renouveler et densifier les zones d'activités existantes pour en assurer une desserte efficace par les transports en commun, offrir une desserte alternative à la voiture particulière, construire une organisation logistique cohérente et repenser la fonction et l'usage de la rocade.



- Développer une politique de stationnement qui agisse comme un outil de régulation de l'usage de la voiture particulière.
- Favoriser à travers les aménagements urbains de nouvelles formes de mobilité.



D3 – La ville du quart d'heure : conforter l'échelle de la proximité des usages de la ville

- Renforcer l'offre urbaine du quotidien, promouvoir la mixité des usages et la multifonctionnalité des espaces afin de favoriser des déplacements plus courts en modes actifs (marche à pied, vélo).
- Passer de la route à la rue pour impulser de nouveaux comportements en matière de déplacements de proximité.



- Gérer la question du stationnement de proximité en étudiant des solutions pertinentes.
- Repenser l'approvisionnement des personnes, des activités et des commerces.



E – Une métropole singulière

Une idée force : fonder le projet d'accueil des nouveaux habitants sur la diversité des territoires, la persistance des caractères identitaires de notre agglomération, à la fois urbains et toujours proches de la nature, le patrimoine et les paysages, les éléments permanents

E1 – S'appuyer sur la complémentarité et la diversité des territoires

Promouvoir le développement des territoires en s'appuyant sur leurs identités :

- Renforcer l'identité des polarités principales.
- Trouver les leviers d'une nouvelles urbanité périphérique
- Équité plus qu'égalité : chaque territoire doit avoir son rôle dans la cohésion de l'agglomération, par modulation des intensités, et gradation des centralités.



- S'appuyer sur les singularités du territoire pour développer une offre de loisirs et de tourisme diversifiée et attractive.



E2 – Valoriser le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui et construire le patrimoine de demain

- Valoriser, enrichir, donner à voir le patrimoine urbain, agricole, industriel, paysager, actuel ou à construire.
- Revisiter et faire vivre le patrimoine pour des usages contemporains.



II – Les moyens de faire :

Construire la ville autrement pour y vivre durablement

A – Fabriquer une nouvelle qualité urbaine et environnementale

- Favoriser le rapport à la nature, le vivre dehors, propres à l'agglomération, et renforcer la pratique de l'espace public et la mobilité douce.
- Conforter la qualité urbaine et affirmer la place du patrimoine végétal et construit, diversifier les ambiances, afin de conforter ou d'améliorer l'attractivité de tous les quartiers de l'agglomération, y compris les secteurs dédiés à l'activité.
- Profiter de la dynamique de projet pour faire évoluer les usages et les comportements : sur Euratlantique, Bassins à flots, Berge du lac, les nouveaux quartiers le long des axes de transports collectifs, notamment.
- Veiller à la qualité des entrées de ville.



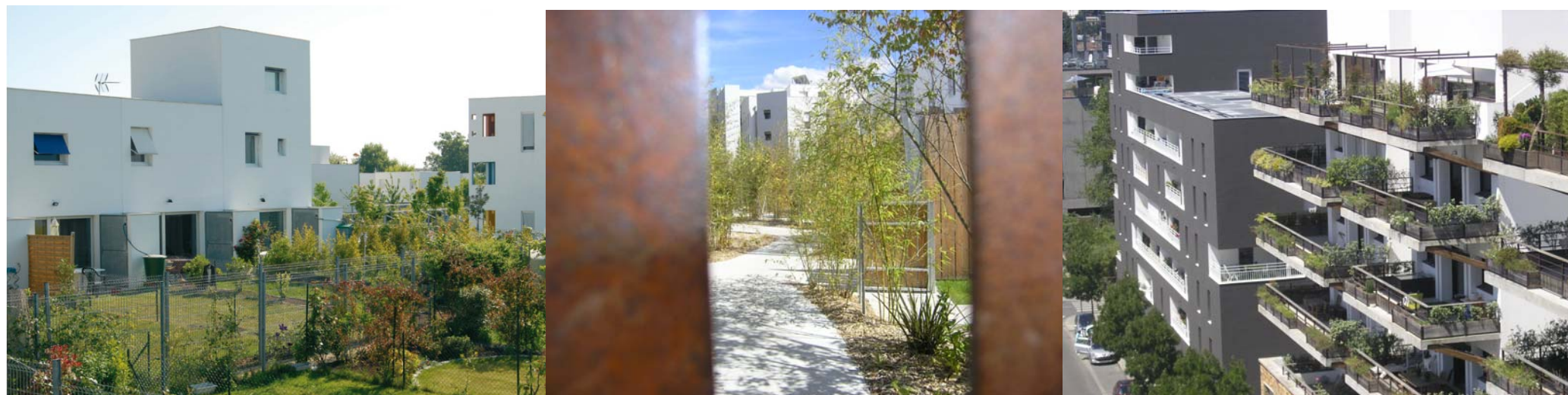
B – Moduler et adapter l'intensité urbaine en fonction des situations

- Hiérarchiser les polarités existantes et projetées en fonction des niveaux de services nécessaires, adapter l'offre de commerces, services, équipements à leur degré d'attractivité.
- Envisager l'évolutivité des modes de transports collectifs en fonction des densités traversées et des équipements à desservir, encadrer la place de la voiture et développer les modes actifs (marche à pied et vélo).
- Mettre en œuvre des démarches innovantes pour développer les projets le long des axes de transports collectifs.



C – Miser sur des formes urbaines qui rapprochent les habitants

- Mettre l'intensité urbaine au service de la mixité sociale et intergénérationnelle : varier les formes et les typologies, diversifier les statuts des logements pour permettre la mixité et la variété des populations.
- Promouvoir la densité au service du cadre de vie : articuler densité et flexibilité des logements, conjuguer densité et intimité, développer des espaces extérieurs de qualité, pour accompagner les évolutions de la vie des ménages.
- Intégrer les services urbains et les transports collectifs dans les aménagements, assurer l'accessibilité pour tous et notamment pour les personnes à mobilité réduite.



D – Aménager des espaces publics à vivre

- Composer un cadre attrayant au travers d'espaces et d'équipements publics de qualité, sur tous les territoires, favoriser des aménagements en faveur de la mobilité mieux adaptés aux espaces traversés et plus respectueux de l'environnement.
- S'appuyer sur les espaces ouverts de référence pour développer la densité résidentielle, et favoriser leur accessibilité en transports en commun et en modes actifs, vélo et marche à pied.
- Retrouver la place et le rôle du végétal et de l'eau dans les espaces publics et au sein des opérations urbaines.



E – Faciliter les usages partagés

- Réinventer la mixité des usages et des activités dans la ville, mutualiser les aménagements, les stationnements, les services...
- Favoriser les usages partagés et les pratiques spontanées sur les espaces ouverts, faciliter l'appropriation des espaces publics, y compris pour la vie nocturne.



E – Faciliter les usages partagés

- Projeter des équipements « multi-usages », affirmer le rôle des équipements scolaires notamment comme pivots de la vie quotidienne.



F – Encourager les projets durables, inventifs et négociés

- Développer les partenariats dans l'élaboration et le montage des projets, animer les différents réseaux d'acteurs notamment sur les politiques relatives à l'habitat et aux déplacements, sur les questions de mutualisation.
- Faciliter la mise en œuvre des projets avec des outils souples et lisibles, affirmer la notion de projet négocié.
- Engager des démarches durables : favoriser les dispositifs préservant l'environnement et les modes de transports « propres » limitant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, encourager l'émergence de quartiers durables.

